



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques
d'un harmonium conservé dans l'église Saint-Christophe à Arzenc de Randon (Lozère)**

Le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 19 mars 2024 ;
- Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre souhaitable la préservation,

ARRÊTE

Art. 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, décrit sur la fiche annexée au présent arrêté :

harmonium

conservé dans l'église **Saint-Christophe**, et appartenant à la commune de **Arzenc-de-Randon (Lozère)**.

Art. 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Art. 3 : le secrétaire général aux affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **11 JUIL. 2024**

Le préfet de la région Occitanie,

Pierre-André DURAND

Annexe à l'arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques du d'un harmonium conservé dans l'église Saint-Christophe à Arzenc-de-Randon (Lozère)

Localisation	48 - Arzenc-de-Randon
Edifice et sa protection MH	église Saint-Christophe
Titre courant	harmonium
Localisation dans l'édifice	chœur (côté droit)
Matériau et technique	bois
Dimensions	h=118 ; la=149 ; pr=92
Datation	3e quart 19e siècle (années 1860)
Auteur	Clergeau Margaine et Cie (fabricant)
Propriété	propriété de la commune
Description et historique Synthèse de la présentation en CRPA	<p>L'instrument de taille importante est un harmonium à clavier transpositeur de 72 notes (61 notes réelles) et 7 jeux. Il présente les registres suivants de gauche à droite : Jeu de fond / Nasard / Clairon 1 [sic] / Flûte Traversière / Flûte 16 / Bourdon 2 / Basson 1 / Cor anglais 3 / Haut-Bois 1 2 / Violoncelle / Flageolet 3 / Jeu doux 1 / [Porcelaine manquante] / Clarinette 2 / Flûte 16 / Flûte traversière / Voix Céleste 2 / Nasard / Jeu de fond / Trémolo 2.</p> <p>Le meuble présente la particularité d'un corps haut vertical avec deux panneaux ajourés avec un tissu en soie masquant le mécanisme.</p> <p>L'harmonium est attribué à l'abbé Jean-Baptiste-Germain Clergeau, prêtre ayant mené diverses activités dont celles de fabricant ou concepteur d'harmoniums qui s'est associé les savoirs-faires d'autres fabricants. L'instrument d'Arzenc-de-Randon, présente des similitudes avec ceux de la cathédrale de Lectoure (Gers) et de l'église Saint-Léger d'Essert (Territoire de Belfort).</p> <p>La rareté de ce modèle, le soin apporté à la réalisation mécanique, la présence d'un sommier vertical qui renforce son allure monumentale en font un instrument d'exception. On notera que, pour l'instant, c'est le seul harmonium connu estampillé « Émile Clergeau – Margaine et Cie ». N'étant pas conçu selon le système Debain, lequel a en quelque sorte codifié et normalisé l'harmonium, cet instrument est particulièrement original. L'association avec Margaine conduit à le situer dans les dernières années de la production de l'abbé Clergeau, c'est-à-dire le début des années 1860.</p>
Bibliographie	Jean-Luc Perrot, expert spécifique pour le patrimoine des harmoniums près du Ministère de la Culture, rapport d'expertise, 17/08/2023.
Etat de conservation	mauvais état
Auteur de la fiche	Nicolas Bru, CMH



vue générale



plaque du fabricant